République Française





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 06/12/2021

- Nombre de délégués en exercice : 33

- Nombre d'élus présents : 23

- Nombre de votants : 33

Date de la convocation 24/11/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le : 10/12/2021

Affichage du compte-rendu : le 10/12/2021

Présents ayant participé au vote : Cyrille BOUVAT – Jérémy CAMUS - Corinne CARDONA - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD — Rémy GAZAN - Véronique GAZAN — Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS — Bertrand MADAMOUR (vote à partir de la 2ème délibération) - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Jacques-Olivier VIAL - Max VINCENT (23)

Présent n'ayant pas participé au vote : Dominique BOYER RIVIERE (1)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille BOUVAT) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) —

Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Sébastien PAGNARD (pouvoir donné à Thierry GOYET) - (10)

Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :

Anne-Laure MATHIAS (représenté par Jacques-Olivier VIAL) -Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)-(2)

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **lundi 6 décembre 2021, à 19h00,** les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 24/11/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-46

ELECTION D'UN.E VICE-PRESIDENT.E

RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME – PRESIDENTE

M. Thomas TEILLON, 6^{ème} Vice-Président a présenté sa démission à la Préfecture du Rhône le 19 novembre 2021. Le courrier de la Préfecture acceptant cette démission date du 03 décembre 2021.

Pour le succéder à la Vice-Présidence, se présentent :

- Madame Véronique GAZAN, Maire de Champagne au Mont d'Or
- Madame Béatrice REBOTIER, 1ère adjointe de Limonest

Le vote se fait à main levé pour élire cette 6ème Vice-Présidence.

Le secrétaire est Guillaume Malot et le doyen : Jean-Marie Hombert.

Deux assesseurs sont nommés : Jérémy Camus et Franck Decrenisse.

Tout le monde est d'accord pour que l'élection se fasse à main levée.

Véronique Gazan est élue Vice-Présidente avec 110 voix. Béatrice Rebotier obtient 45 voix.

Les résultats sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Suivent au registre les signatures des membres présents.

Copie certifiée conforme, A Limonest, le 08/12/2021

Béatrice DELORME, Présidente



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (67 rue Servient, 69433 LYON Cedex 03) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.